

ÉDITO

Quelle société avons-nous ? Quelle société voulons-nous ?

Une société qui n'a jamais produit autant de richesse et qui ne l'a jamais aussi inégalement répartie ?

Une société où le formatage de la population se fait majoritairement par quelques médias dominants et sans scrupules à coups de publicités et de désinformation ?

Une société où quelques entreprises et lobby mondiaux, pour qui les frontières n'existent pas, en particulier pour leurs capitaux, et qui dictent leur loi aux gouvernements pseudo-démocratiquement élus ?

Une société qui érige des murs pour se protéger des « autres » ?

Une société où le travail ne constitue qu'un élément de l'aliénation de l'individu à ce capital qui se gave et se défausse régulièrement ?

Une société où des gros bras cagoulés soutenus par le président d'université tabassent des étudiant-es qui occupent un amphi pour faire entendre leurs revendications ?

Cette société là, nous l'avons et nous n'en voulons plus !

Il est temps de dire « NON » !

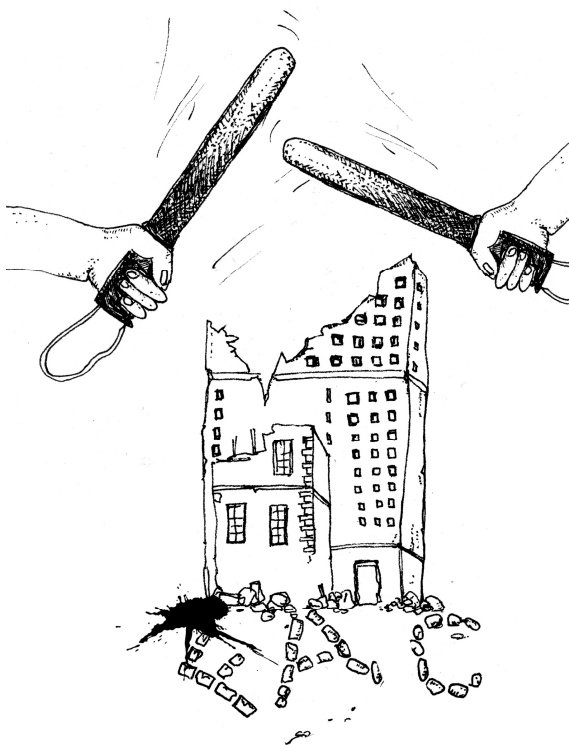


Image : Lucile Nabonnand

Mais ne nous faisons pas d'illusion, ce n'est pas dans la négociation, ni dans les urnes que se fera cette révolution.

C'est dans le conflit, dans la grève, dans l'action massive, qu'il existe une chance de bouleverser l'ordre établi.

Il est temps de prendre la rue, de mettre à bas ce système, pour répartir plus équitablement la richesse mondiale produite, pour faire de l'éducation de la jeunesse une véritable priorité, avec de véritables moyens.

Il est temps de mettre fin à la suprématie de l'argent. Il est temps de rendre au travail son rôle émancipateur et libérateur.

Il est temps de permettre la libre circulation des individus.

Il est temps de descendre dans la rue, pour les étudiant-es, et avec elles et eux !

INFO

BULLETIN LOCAL D'INFORMATION SYNDICALE

Numéro 31 – Avril 2018

ISSN : 2104-1547 – CPPAP : 1016 S 08325

Dir. De la publ. : Roberto Toscano

Editeur : SUD Education Lorraine 4 rue de Phalsbourg 54000 Nancy

Imprimé par SUD Education Lorraine

Périodicité trimestrielle

SOMMAIRE

p.1 : Édito : Quelle société avons-nous ? Quelle société voulons-nous ?

p.2 : Diffamation + Parcoursup

p.3 : LSUN

p.4 : Réformes Lycée et Sup + Ni à Bure, ni ailleurs !

PERMANENCES SYNDICALES

Lundi et Vendredi

de 14h à 17h

4 rue de Phalsbourg - Nancy

Téléphone : 03 83 35 01 48

SUD Éducation Lorraine :
sudeduclor@gmail.com

SUD Éducation 57 :
sudeduc57@gmail.com

SUD Éducation 88 :
sudeduc88@gmail.com

SUD Éducation 54 :
sudeduc54@gmail.com

SUD Éducation 55 :
sudeduc55@gmail.com

Site académique : <http://sudeduclor.lautre.net/>

Site fédéral : WWW.SUDEDUCATION.ORG

DIFFAMATION

[difamasjɔ], subst. Fém. Action de diffamer

La menace de diffamation est de plus en plus souvent opposée à celles et ceux qui utilisent les moyens d'actions permettant d'exercer notre droit d'expression sur les conditions de travail garanti pour tou·tes.

Qu'en est-il réellement ?

La dégradation constante des conditions de travail dans nos différents métiers n'est pas une fatalité.

Des outils comme le RSST existent pour acter, créer du collectif et développer des actions permettant d'obliger l'employeur à respecter ses obligations légales de protection de la santé et de la sécurité des travailleur·euses par la mise en place d'une organisation du travail adaptée.

Ces actions peuvent provoquer un durcissement que l'on observe de plus en plus fréquemment notamment de la part de la hiérarchie directe mise en cause sur des risques organisationnels ou des pressions et violences au travail qui peuvent être constitutifs de délits pénaux.

Au lieu de se servir des observations des travailleur·euses sur leur travail réel pour adapter le travail ou pour peser face à sa propre hiérarchie, l'exercice du droit d'expression conduit alors à une convocation dans un bureau assortie d'une menace d'un dépôt de plainte pour diffamation.

Évidemment, dans une majorité des cas, cette menace est un coup de bluff mais elle constitue une tentative réelle de réinstaurer la peur et l'individualisation, outils du management moderne. Cependant, la conflictualité de la situation, le contenu subjectif de l'écrit ou l'autoritarisme forcé du/de la chef·fe pourrait amener à des conséquences plus lourdes à la fois administrative et éventuellement judiciaire

en cas de dépôt réel de plainte. S'il est hors de question de renoncer à dénoncer ses conditions de travail, il apparaît donc nécessaire de bien préciser la notion de diffamation et les conseils à mettre en œuvre pour anticiper au mieux cette accusation qui n'est souvent qu'une intimidation d'une hiérarchie aux abois.

Première observation, on ne trouvera aucun texte qui nous garantisse qu'on peut dénoncer quelqu'un·e sans risque. C'est pour cela que des journalistes se retrouvent attaqué·es pour diffamation quand bien même ils ou elles ont réalisé un travail circonstancié avec des preuves multiples. Deuxième observation, on ne peut pas à priori empêcher un individu de porter plainte pour diffamation si l'on a imputé un fait à son actif et ce de manière écrite et publique.

D'un point de vue juridique, constitue une diffamation « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé¹ ».

Le fait signalé doit donc pouvoir faire l'objet, sans difficultés, d'une vérification et d'un débat contradictoire. Il doit donc être possible de répondre par oui ou non à la question « *Untel a-t-il commis le fait ?* » Si le fait est vérifiable et qu'il était opportun de le signaler, la plainte sera classée sans suite dans des délais variables.

N'allons pas plus loin dans l'analyse des moyens de défense en cas de dépôt réel de plainte. En cas de problème, rapprochez-vous du syndicat.

On peut cependant apporter quelques observations pour se prémunir de ces accusations fallacieuses :

La loi nous autorise à signaler les faits relatifs à nos conditions de travail à notre employeur·se et nous utilisons pour cela des moyens définis par la Loi.

Ces faits doivent être attestés et vérifiables pour laisser le moins de prise possible à l'accusation de diffamation d'où l'intérêt d'archiver les écrits, mails, images venant appuyer le signalement.

Cette accusation de diffamation tombera d'autant plus facilement si le signalement des faits a été réalisé de manière répétée sur une longue durée et si possible collective.

On retrouve aussi l'importance de bien « peser » le contenu et la formulation des signalements, que des lectures croisées à plusieurs personnes facilitent.

On peut ainsi souvent se prémunir de l'accusation de diffamation en dépassant la conflictualité de personnes. Pour cela, il faut remonter jusqu'aux causes multiples de dysfonctionnements de l'organisation du travail plutôt qu'à l'auteur·e de ces dysfonctionnements que l'on pointe trop souvent, surtout lorsque l'on est directement concerné·e.

En se concentrant sur ces causes, en les décrivant factuellement et en les reliant les unes aux autres, la responsabilité de l'auteur·e sera de fait engagée et l'accusation de diffamation d'autant plus difficile à tenir.

Évidemment dans ces situations le soutien et l'engagement du collectif est indispensable, rejoignez SUD Education Lorraine !



Image : Lucile Nabonnand

Parcoursup : quel sens donner à ce nouveau machin ?

Parcoursup et la loi ORE n'arrivent pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein.

Pour les contrer avec efficacité, il ne faut pas seulement en connaître le mécanisme et les enjeux immédiats, qui sont ceux d'un **tri sélectif à peine déguisé des bachelier·es**. Il faut aussi les situer dans l'espace social et dans le temps des réformes successives pour en saisir la véritable portée.

Dans l'espace social, il y a les réformes de l'éducation : celles du supérieur donc, mais aussi celles du baccalauréat et de l'apprentissage.

Mais il y a également la destruction du Code du travail, les suppressions massives de postes de fonctionnaires, le statut des chômeurs. Partout une pression qui augmente avec une reprise en main par les tenants de la politique libérale la plus dure, appuyés par le Medef.

Le capitalisme avance et poursuit sa reconquête de tous les espaces qui ont pu lui échapper, pendant quelques décennies, suite aux conquêtes sociales obtenues par nos (arrière-)grands-parents.

Dans le temps, il y a une continuité de réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche qui répond à un plan. Pas un complot, mais un plan très explicite, publiquement annoncé il y a tout juste 20 ans avec le rapport Attali, commandé par le ministre socialiste Claude Allègre, pour aller vers ce qui était alors baptisé U3M, l'« Université du 3^e Millénaire ».

1- [article 29 de la loi du 29 juillet 1881](#) sur la liberté de la presse

Jacques Attali s'était pour l'essentiel contenté de copier-coller les recommandations de l'ERT (*European Round Table*), un cercle composé d'une quarantaine de très grand-es patron-nes européen-es, parmi lesquel-les les patron-nes des plus grandes entreprises françaises, travaillant auprès de la Commission européenne. Tout cela a conduit au lancement du processus de Bologne visant à restructurer le paysage universitaire européen.

L'objectif général poursuivi par les grandes compagnies européennes est simple : une université mieux adaptée à leurs intérêts. Un des aspects de cette adaptation est la dissociation entre « pôles d'excellence » et collègues universitaires.

Les pôles d'excellence visent à concentrer le meilleur de l'enseignement, de la recherche, des fonds publics et privés pour des étudiant-es en master et doctorat, et de jouer dans la compétition mondiale des universités. Les collèges universitaires seraient quant à eux dédiés aux formations courtes (max licence), avec **un enseignement minimaliste, au rabais** et sans lien avec la recherche ; à l'inverse de l'université publique telle qu'elle fonctionne encore aujourd'hui, accessible par le baccalauréat et où les étudiant-es peuvent *grosso modo* bénéficier de formations courtes ou longues dans la plupart des disciplines, avec des équipes pédagogiques majoritairement composées d'enseignant-es-chercheur-ses ; une université où l'on peut également recevoir des enseignements non directement utilitaires mais pouvant contribuer à l'ouverture d'esprit et, pourquoi pas, à l'émancipation.

Avec l'autonomie des universités (loi LRU en 2007), une asphyxie financière organisée par le ministère, la pression, l'évaluation et la précarisation accrue des travailleur-ses de l'université, on voit progressivement se mettre en place les éléments de leur université idéale. L'étape actuelle est ainsi la systématisation du tri des étudiant-es, par la sélection post-bac aujourd'hui, par la probable libéralisation des frais d'inscription dans les prochaines années.

Jusqu'ici, nos mobilisations collectives pour freiner cette destruction programmée de l'université n'ont conduit qu'à des échecs. Cela pourrait paraître déprimant. Mais on peut aussi inverser notre regard : chaque nouvelle mobilisation peut être vue comme une nouvelle chance à saisir pour tenter de bloquer leur course et pour subvertir leur monde.

Il y a 50 ans, une génération étudiante et ouvrière a bien tenté de tout bloquer pour tout changer. Voilà une expérience dont on peut s'inspirer.

LSUN : Un outil au service du tri social

Enfants : Dès la maternelle, pensez à votre avenir dans le supérieur !

Depuis l'annonce de sa création, le **CNRBE (Collectif National de Résistance à Base Elèves)**, avec le soutien d'organisations syndicales (dont Sud Éducation) s'oppose au LSUN, avec comme argument principal **le fichage des données personnelles**, conservées sans aucun respect des volontés de l'élève ou de sa famille. Ces contestations restent plus que jamais valables mais la nouveauté aujourd'hui, ce sont les réformes du bac, du lycée et de l'enseignement supérieur. Avec celles-ci, le gouvernement a bien mis en avant son cheval de bataille : **l'individualisation des parcours et la mise en concurrence permanente de tou-te-s contre tou-te-s**, que ce soit durant la scolarisation ou sur le marché du travail.

C'est cela qui nous a confirmé le sens du Livret numérique : un outil de compilation des « réussites » et des « échecs » dès le plus jeune âge, afin de décider « objectivement » des possibilités de formation, puis d'emplois...

Dans le monde du travail, l'approche néo-libérale de fichage des compétences à des fins d'individualisation trouve sa source il y a 15 ans, quand l'U.E. propose que chaque salarié-e ait un « Portefeuille » de « compétences » individuelles (**Europass**). Il s'agit bien d'en finir avec les critères collectifs lors des recrutements.

L'idée de fichage avancée par Europass se retrouve en France dans plusieurs fichiers de salarié-es du public ou du privé (« Passeport orientation et formation », « Livret individuel de formation »...)

Le parcours scolaire n'est pas en reste avec le **LSUN** pour la scolarité obligatoire et un « **Portefeuille d'expériences et de compétences** » dans le sup. Manquait donc le lycée... C'est « **Folios** », « application de support des parcours éducatifs », créée en 2013 qui va devenir un CV numérique et s'inscrire dans cette démarche (en prenant le même nom que dans le supérieur). On y retrouvera le « parcours » de l'élève, ses « compétences » acquises, formelles et informelles (par exemple, son comportement, son « engagement » ...), ainsi que la « vitesse d'acquisition » de ces compétences.

L'ensemble de ces fichiers de fichage de la scolarisation servira alors de « **supplément au diplôme** » (*terme officiel*) pour la sélection des bachelier-es par les établissements d'enseignement supérieur. Rappelons que la réforme « Parcours Sup » impose à toutes les branches de l'enseignement supérieur de sélectionner leurs futur-e-s étudiant-e-s.

Et ça ne devrait pas s'arrêter là puisque l'U.E., avec Europass, souhaite effectivement la mise en place de ces « suppléments » sur tous les diplômes délivrés.

Les conséquences :

Au-delà des conséquences évidentes de perte de sens des apprentissages, de recherche de « rentabilité » de ces mêmes apprentissages (et cela de plus en plus tôt dans la scolarité), de la volonté de voir disparaître tout aspect collectif dans la formation et dans le monde du travail, au profit d'une opposition permanente des individus et de leurs « compétences » propres, il y a là un réel danger **d'accentuation du tri social**.

Du fichage dès la maternelle à la réforme actuelle du lycée et du bac, tout concorde à rendre l'élève « auto-entrepreneur-e de sa scolarité ». Et on sait très bien qui en tirera bénéfice et qui en pâtira. Les inégalités structurelles seront reproduites : les enfants dont le milieu socio-culturel le permet sauront choisir les parcours les plus valorisants. Les stéréotypes et les déterminismes sociaux s'en verront renforcés.

SUD Éducation Lorraine refuse cette vision de l'éducation au service du marché du travail, individualiste et faussement méritocratique.

Nous voulons une école ouverte, sans sélection, collective et épanouissante, permettant la réussite de toutes et tous, quel que soit le milieu social d'origine.

Réformes du Lycée et du Supérieur

Les enseignant-es de l'UFR Sciences Humaines et Sociales de Nancy, en lutte contre Parcoursup ont décidé collectivement de ne pas classer ou sélectionner les demandes d'inscription des futur-es étudiant-es. Ils/elles ont ainsi contraint la présidence de l'UFR à accepter toute demande d'inscription, et donc à ne pas instaurer de sélection !

SUD Éducation soutient et continuera de soutenir toute mobilisation allant dans le sens d'un véritable service public d'éducation, égalitaire et émancipateur.

Appel pour une université ouverte !

La loi « Orientation et réussite des étudiants » (ORE) n'est pas un simple moyen d'informer les étudiant-es sur leur orientation. Elle vise à instaurer une sélection à l'entrée de l'Université et accentuera les inégalités.

Parcoursup est mis en place de manière opaque, avec des attendus nationaux imposés par le ministère, sans consultation ni participation des équipes pédagogiques impliquées dans l'accueil des nouveaux bachelier-es. Les collègues doivent se saisir de ces questions dans leurs UFR et départements. Qui sait aujourd'hui comment vont être classés les dossiers pour la prochaine rentrée ?

L'UFR SHS à Nancy, qui est l'une des rares composantes où le dispositif a été débattu, a décidé d'accepter tous les dossiers et de n'en classer aucun. Sous cette pression, la présidence a répondu qu'il était possible d'utiliser une autre notion, la « donnée d'appel », correspondant au nombre de dossiers déposés. Cela conduira à ce que tous les dossiers déposés reçoivent un « oui ». Le classement n'est pas inéluctable. Nous appelons l'ensemble des composantes à :

- Mettre « Oui » à tous les dossiers ;
 - Refuser de classer les dossiers pour qu'aucun ne soit mis « en attente ».
- Celles et ceux qui croient que la sélection améliorera leurs conditions de travail omettent que les moyens alloués dépendent globalement du nombre d'étudiant-es : pour améliorer nos conditions de travail, il faut commencer par dégeler les postes et assurer un financement de l'enseignement supérieur à hauteur des besoins !

www.sudeducation.org/rapport-mathiot-l-analyse-de-SUD.html

Ni à Bure, ni ailleurs !

Motion d'actualité du 8ème congrès de la fédération des syndicats SUD éduc

Depuis les années 2000, la commune de Bure dans la Meuse a été choisie par le lobby nucléaire et l'état Français comme laboratoire pour l'enfouissement des déchets de l'industrie nucléaire. Ce projet est :

- ° Dangereux car il est irréversible et ne donne aucune garantie quant à la sécurité du processus de stockage des déchets nucléaires;
- ° Anti-écologique et ruineux car il pérennise la filière et le lobby nucléaires;
- ° Anti-démocratique car l'enfouissement et le site de Bure ont été choisis avec une mascarade de débat public;
- ° Clientéliste car des dizaines de millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales pour acheter les consciences;
- ° Autoritaire et répressif car les habitant-es et les opposant-es à Cigéo subissent contrôles, perquisitions, interpellations, interdictions de manifester, expulsions, gardes à vue, peines de prisons, ...dans une situation qui s'apparente à une occupation militaire.

-> La fédération SUD éducation condamne la récente expulsion du bois Lejuc et soutient les opposant-es locaux-ales et notamment la Maison de la Résistance de Bure.

-> La fédération SUD éducation appelle à créer et renforcer les comités de soutien partout en France et à mobiliser et à participer aux rassemblements et manifestations.

-> La fédération SUD éducation dénonce la poursuite de ce projet et la politique pro-nucléaire de l'état français, et appelle à la mise en œuvre d'une véritable transition sociale et écologique libérée des intérêts capitalistes.

La fédération SUD éducation appelle à une mobilisation massive le samedi 16 juin 2018 à Bar-le-Duc (55).

Menons tou-tes ensemble la bataille contre le nucléaire et la répression policière !

éducation
SUD
Lorraine

J'adhère !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel :

Adresse mail :

Adresse professionnelle :

Catégorie :

Fonction exacte :

Classe :

COTISATION - Barème indicatif selon les moyens de chacunE, du quotient familial... la question financière ne doit pas être un obstacle :

Salaires net mensuel	Cotisation annuelle	Coût réel après crédit d'impôts de 66%
- de 600 €	6 €	2 €
+ de 600	15 €	5 €
+ de 750	27 €	9 €
+ de 900	45 €	15 €
+ de 1000	54 €	18 €
+ de 1100	64 €	21,33 €
+ de 1200	75 €	25 €
+ de 1300	88 €	29,33 €
+ de 1400	102 €	34 €
+ de 1500	117 €	39 €
+ de 1600	135 €	45 €
+ de 1700	153 €	51 €
+ de 1800	174 €	58 €
+ de 1900	192 €	64 €
+ de 2000	210 €	70 €
+ de 2100	230 €	76,66 €
+ de 2200	251 €	83,66 €
+ de 2300	272 €	90,66 €
+ de 2400	293 €	97,66 €
+ de 2500	315 €	105 €
+ de 2600	340 €	113,33 €
+ de 2700	364 €	121,33 €
+ de 2800	390 €	130 €
+ de 2900	416 €	138,66 €
+ de 3000	443 €	147,66 €
+ de 3100	472 €	157,33 €
+ de 3200	500 €	166,66 €
+ de 3300	530 €	176,66 €
+ de 3400	561 €	187 €
+ de 3500	593 €	197,66 €
+ de 3600 €	17,30 % du salaire mensuel	...

Paiement par chèque à l'ordre de SUD Éducation Lorraine et adressé à :

SUD Éducation – 4 rue de Phalsbourg – 54000 Nancy

Si vous choisissez de payer en plusieurs fois, envoyez tous vos chèques dès maintenant, tous datés à la date d'adhésion (en indiquant la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque).

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de le signaler (n'oubliez pas d'indiquer le montant de votre cotisation !), et de joindre un RIB. Et de cocher :

- Je souhaite régler par prélèvement automatique :
 - juste pour cette année en une fois
 - juste pour cette année en fois
 - avec reconduction automatique annuelle